

# Compte-rendu du Conseil municipal du 26 mai 2021

---

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt-et-un (21 mai 2021), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi vingt-six mai deux mille vingt-et-un (26 mai 2021), à 19h00, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

**Etaient présents :** Monsieur Francis MALISANI, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Madame Josiane SOURBES, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Madame Sandra DUPRE, Monsieur Grégory MASSARDI, Madame Nathalie MODAT, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claudie VECCHI

**Etaient absents excusés :** Monsieur Michel LABAT, Monsieur Daniel PIERRE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

## 1 – Tarifs des cimetières

---

Monsieur le maire présente le travail réalisé par Bernard Bougnague, Claudie Vecchi et Séverine Bozzi.

La proposition est d'augmenter les tarifs des concessions 120€ pour 2m<sup>2</sup> et sur 30 ans.

Pour ce qui concerne les colombarium, il serait souhaitable de partir sur 6 cases de 2 urnes et 4 de 4 urnes. Un devis sera demandé sur cette base. La proposition est d'instaurer les tarifs à hauteur de 300€ pour les 2 urnes et 600€ pour les 4 urnes.

Pour la sépulture d'attente (municipale), une enquête est menée sur une concession existante mais qui ne semble plus affectée sur le cimetière du bourg.

**Le conseil à l'unanimité :**

**APPROUVE les nouveaux tarifs des cimetières ;**

**DONNE pouvoir à son maire pour signer tout acte afférent.**

## 2 – Location de salle des fêtes

---

Le tarif pour les administrés est de 120 € et pour les hors commune est de 340€. Il est proposé de ne pas augmenter ce tarif.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**DECIDE de ne pas modifier les tarifs de la salle des fêtes.**

## 3 – Convention Albret communauté

---

Il est proposé de retirer cette délibération.

## 4 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

**POUR L'OPERATION COLLECTIVE DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR DES BATIMENTS PUBLICS TERTIAIRES EN ALBRET**

---

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Albret Communauté a proposé à ses communes membres une opération collective de rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments tertiaires publics du territoire, offrant ainsi à l'ensemble des collectivités la possibilité de rénover son éclairage intérieur par une opération unique. Albret Communauté propose ainsi à ses membres un groupement de commande, permettant de massifier les achats et ainsi d'obtenir une meilleure valorisation de la prime CEE des équipements éligibles et des prix plus attractifs. Albret Communauté, en sa qualité de coordinateur et animateur de la transition énergétique sur le territoire via son programme TEPOS, se chargera d'organiser le groupement de commande, chaque commune exécutant par la suite son ou ses marchés.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal/ décide, après en avoir délibéré :

- D'adhérer au groupement de commande pour l'opération collective de rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics tertiaires en Albret,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Moncaut est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Moncaut est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

## 5 – Préparation scrutins 20 et 27 juin

---

Les protections pour les membres du bureau de vote et pour les électeurs ont été acquises.

Les élections se dérouleront à la salle des fêtes.

## 6 – 1000 cafés

---

Le sondage proposé par l'association 1000 cafés pourrait être effectué auprès de la population. Il serait intéressant de l'envisager en direct avec les habitants et non distribués afin d'avoir un retour important

Un webinaire aura lieu le 3 juin à 17h. Philippe Souleau propose d'y assister.

## 7 – Service centre de gestion

---

### **Adhésion au Service Public d'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne**

Mr *Maire*, indique que le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a développé au service des collectivités territoriales des prestations facultatives.

Dans le cadre de ces missions facultatives, le Centre de Gestion, propose la mise à disposition de personnels telle que prévu à l'article 25 pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

*Il* précise que pour adhérer à cette prestation, une convention indiquant les tâches confiées à l'agent, la durée de la mission et le remboursement de la mise à disposition doit être conclue entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Après avoir délibéré,

## *Le Conseil Municipal*

Autorise

Le Maire, Président ou son représentant à faire appel en tant que de besoin au Service Public d'Emploi Temporaire et à signer la convention de mise à disposition.

## 8 – Questions diverses

---

### **Décision du maire**

Une aide de secours d'urgence a été attribuée à M. et Mme Dauriac d'un montant de 500€.

### **Terrain du maire**

Monsieur le maire explique qu'il envisage de faire lotir son terrain au centre-bourg.

Une réflexion doit être menée sur la collecte des déchets. Le SMICTOM sera sollicité.

### **Ecole**

75 enfants l'an prochain. Dominique et Séverine ont formulé plusieurs demandes.

Fin du conseil municipal : 23h20